



## Communauté de communes du Val de Sarthe

### Service Public d'Assainissement Non Collectif

29 rue du 11 Novembre – B.P. 26

72210 La Suze-sur-Sarthe

Tél : 02 43 83 99 90

Mail : [spanc@cc-valdesarthe.fr](mailto:spanc@cc-valdesarthe.fr)

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### DEMANDE D'ÉTUDE DE CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ATTENTION : Tout document incomplet rallongera le temps d'instruction

#### COORDONNÉES DU (DES) PROPRIÉTAIRES

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Code postal..... Commune.....

Téléphone..... Courriel .....

#### **Doit être joint à ce formulaire :**

- L'étude de filière du bureau d'études (par mail au minimum)

#### L'INSTALLATION (lieu du projet)

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Commune :** .....

#### **Références cadastrales (souvent notées dans l'étude) :**

**Section :** ..... **Parcelle(s) n° :** .....

Exemples : AC 259 / B 2 / AX 293,294 et 296...

#### **Filière choisie :**

##### **Classique :**

Tranchées d'épandage  Lit d'épandage  Filtre à sable vertical non drainé  Filtre à sable vertical drainé

##### **Agrée :**

Microstation  Filtre compact  Phyto épuration

#### **Si agréé (marque, modèle, capacité, n°agrément) :**

.....

## AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE

Dans le cas où votre projet prévoit un rejet des eaux usées traitées dans un milieu superficiel, vous devez avoir l'autorisation du propriétaire.

**Contactez le SPANC dans ce cas**, qui vous fournira les formulaires adaptés (Privé, communal, intercommunal, département, cours d'eau)

## LA FACTURE SERA ADRESSÉE A :

Propriétaire       Autre : .....

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Commune.....

Téléphone..... Courriel .....

» Tarif en vigueur du diagnostic ANC

(Selon la délibération N°DE710\_14\_12\_24 du Conseil communautaire du 19/12/2024)

- dans le cadre d'une étude de conception : **108,00 € TTC**
- dans le cadre de l'étude d'une modification d'un dossier de conception : 47 € TTC
- dans le cadre de la vérification des travaux : **128,00 € TTC**

» Une facture vous sera adressée une fois la prestation réalisée

**Je certifie en qualité de demandeur, propriétaire ou mandataire, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.**

Fait à ..... le.....

**Signature Propriétaire / Mandataire**

Précédée de la mention « lu et approuvé »

### RAPPELS REGLEMENTAIRES :

Le **règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif** définit les obligations mutuelles entre le SPANC et ses usagers. Entre autres, les voies de recours et pénalités en cas d'impossibilité de réaliser le contrôle de l'Assainissement Non Collectif.

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2.

«Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique et **daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique** prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation. »

« En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait **procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.** »